Province de Québec
Régie de collecte environnementale de la Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge tenue le 11 juin 2025 au siège social de la Régie situé au 53, rue des Pionniers à La Macaza

Sont présents :

Madame Martine Labrosse, administratrice substitut et conseillère de la municipalité de Lac-Saguay;
Madame Francine Létourneau, vice-présidente et mairesse de la municipalité de Nominingue;
Madame Mathilde Péloquin-Guay, administratrice substitut et conseillère de la municipalité de La minerve;
Monsieur Gaëtan Castilloux, administrateur et maire de la municipalité de La Conception;
Monsieur Guy Gauthier, administrateur et conseiller de la municipalité de L'Ascension;
Monsieur Denis Lacasse, administrateur et maire de la ville de Rivière-Rouge;
Monsieur Yves Bélanger, président et maire de la municipalité de La Macaza.

Étaient également présent :

Monsieur André Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général;
Monsieur Luc Laurin, directeur général adjoint.

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de monsieur Yves Bélanger, la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 11 juin 2025 est ouverte à 17h22.

2.

2025.06.028 **<u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>**

1. Ouverture de la séance ordinaire

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2025

4. Approbation des déboursés et des comptes à payer pour les mois d'avril et mai 2025

5. Achat d'une remorque fermée pour le transport des poches de styromousse vers le recycleur

6. Augmentation de la marge de crédit

7. Modification des prévisions budgétaires pour l'année 2025

8. Correction de la résolution 2025.04.021 – Location d'une camionnette de service

9. Choix d'un évaluateur pour le 620 rue de L'Aéroport à Labelle

10. Autorisation de signature pour le transfert de propriété des bacs en stock au profit d'ÉEQ

11. Achat d'équipement d'entretien de système de climatisation

12. Compensation salariale pour les pertes de temps associées aux bris de camions

13. Période de questions

14. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Denis Lacasse d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3.

2025.06.029 **<u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2025</u>**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2025 dans les délais requis et qu'ils s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé madame Francine Létourneau

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2025 soit adopté tel que préparé par le secrétaire-trésorier, M. André Séguin.

ADOPTÉE

4.

2025.06.030 **APPROBATION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER POUR LES MOIS D'AVRIL ET MAI 2025**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois d'avril et mai 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé madame Martine Labrosse

Et résolu à l'unanimité

D'accepter la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois d'avril et mai 2025 suivante :

Comptes	Avril 2025	Mai 2025	Total
9109-3757 Québec inc.	1 528.43 $		1 528.43 $
André Séguin		410.52 $	410.52 $
AOMGMR		379.21 $	379.21 $
Ass. Des prop. Blueberry Lake	200.00 $		200.00 $
Astus inc.	183.96 $	183.96 $	367.92 $
BRC	5 011.59 $	5 011.59 $	10 023.18 $
Bureautique des Trois Vallées	174.88 $	180.54 $	355.42 $
Camion Freightliner Mont-Laurier	3 732.72 $	21 142.30 $	24 875.02 $
CLR Exel Radio	562.81 $	562.81 $	1 125.62 $
Dépanneur l'Essentiel	168.12 $	360.65 $	528.77 $
Garage jacques Pelletier	603.62 $		603.62 $
Groupe environnemental Labrie	7 495.82 $	6 035.95 $	13 531.77 $
Harnois Énergie	5 509.29 $	3 071.24 $	8 580.53 $
La Capitale	3 026.49 $	3 026.49 $	6 052.98 $
Macpek inc.		17.39 $	17.39 $
Mécanique LS	971.22 $		971.22 $
Municipalité de La Macaza	700.00 $	350.00 $	1 050.00 $
Pièces d'auto Léon Grenier		302.31 $	302.31 $
Péroles Pagé inc.	12 691.71 $	31 695.61 $	44 387.32 $
Pièces d'auto Rivière-Rouge	3 471.25 $	2 254.59 $	5 725.84 $
Remorquage 117 inc		2 615.68 $	2 615.68 $
RITL		1 988.75 $	1 988.75 $
Salaires et remises gouvernementales	47 427.69 $	52 422.07 $	99 849.76 $
Services de paie Desjardins	199.68 $	205.92 $	405.60 $
Uniroc inc.	7 281.59 $	4 736.97 $	12 018.56 $
VilleMaire pneus et mécanique	899.11 $	84.67 $	983.78 $
Ville de Rivière-Rouge		278.81 $	278.81 $
Visa	995.32 $	563.10 $	1 558.42 $
Total	**102 835.30 $**	**137 881.13 $**	**240 716.43 $**

ET d'en approuver le paiement.

ADOPTÉE

5.

2025.06.031 **<u>ACHAT D'UNE REMORQUE FERMÉE USAGÉE POUR LE TRANSPORT DES POCHES DE STYROMOUSSE VERS LE RECYCLEUR</u>**

CONSIDÉRANT l'achat déjà autorisée par la résolution 2025.04.022;

CONSIDÉRANT le changement de propriétaire survenu après l'adoption de la résolution d'achat;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire actuel de la remorque est ;

Les transports Sylvain Perrier enr.

CONSIDÉRANT le prix de 5 000$, plus les taxes applicables, demandé par les transports Sylvain Perrier enr. pour ladite remorque;

CONSIDÉRANT QUE ce prix est plus bas que le prix pour des équipements semblables sur le marché.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Régie acquière la remorque de transbordement appartenant à Les transports Sylvain Perrier enr. pour des fins de transbordement des styromousses à partir du complexe environnemental de la Rouge vers le recycleur pour un montant 5 000 $ plus les taxes applicables.

D'affecter le montant net de l'achat au surplus affecté à la division transport.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Régie, toute la documentation requise aux fins de la présente résolution.

Cette résolution abroge la résolution 2025.04.022.

ADOPTÉE

6.

2025.06.032 **<u>AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT</u>**

CONSIDÉRANT la signature d'une entente de partenariat avec Éco Entreprises Québec;

CONSIDÉRANT QUE les remboursements provenant de cette entente correspondent à environ 45% des revenus annuels de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE les délais de versements de ces remboursements pourraient dépasser les trois mois;

CONSIDÉRANT QUE la Régie possède déjà une marge institutionnelle de 150 000$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mathilde Péloquin-Guay

ET RÉSOLU à l'unanimité

DE demander à notre fournisseur de services financiers, Caisses Desjardins, une augmentation de la marge de crédit institutionnelle de la Régie pour qu'elle soit de 300 000$.

D'autoriser le directeur général et le président à signer, pour et au nom de la Régie, toute la documentation requise aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE

7.

2025.06.033 **MODIFICATIONS DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2025**

CONSIDÉRANT les modifications requises aux prévisions budgétaires pour faciliter la reddition de compte dans le cadre de l'entente de partenariat avec Éco Entreprises Québec;

CONSIDÉRANT les ajustements au budget nécessaires constatés depuis le début de l'année;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications n'ont pas d'impact sur les quotes-parts des membres

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Lacasse

Et résolu à l'unanimité

D'adopter les modifications suivantes au budget 2025 :

N° de compte	REVENUS	
01-232-10-001	COLLECTES SUPPL. DÉCHETS	-10 000 $
01-234-46-020	SERVICES COMMERCIAUX	-1 000 $
01-234-48-010	ENTENTE ÉEQ	-15 200 $

	DÉPENSES	
02-130-00-200	CHARGES SOCIALES	2 699 $
02-130-00-400	SERVICES PROF. & TECH. ADM	-1 620 $
02-130-00-500	LOCATION, ENTR. & RÉPARATION	1 400 $
02-130-00-600	BIENS NON DURABLES	1 300 $
02-450-00-200	CHARGES SOCIALES COLLECTE	-3 000 $
02-450-00-300	TRANS. ET COMM. COLLECTE	2 848 $
02-450-00-400	SERV. PROF. & TECH. COLLECTE	-1 000 $
02-450-00-500	LOCATION COLLECTE	2 209 $
02-450-00-600	BIENS NON DURABLES COLLECTE	-8 486 $
02-450-10-100	SALAIRES ENT. ET RÉP. COLLECTE	5 000 $
02-450-10-200	CHARGES SOC. ENT. ET RÉP. COLL.	1 350 $
02-450-10-400	SERV. PROF. ENT. ET RÉP.	400 $
02-452-00-100	RÉMUNÉRATION TRANSPORT	-8 320 $
02-452-00-200	CHARGES SOCIALES TRANSPORT	-71 $
02-452-00-400	SERV. PROF. & TECH. TRANSPORT	-3 500 $
02-452-00-500	LOCATION TRANSPORT	5 200 $
02-452-00-600	BIENS NON DURABLES TRANSPORT	-2 400 $
02-452-20-100	RÉMUNÉRATION STYROMOUSSE	8 320 $
02-452-20-200	CHARG. SOC. STYROMOUSSE	1 046 $
02-452-20-400	SERV. PROF. ET TECH. STYROMOUSSE	425 $
02-452-20-500	LOCATION VÉHICULE STYROMOUSSE	10 000 $
02-452-20-600	BIEN NON DURABLES STYROMOUSSE	2 400 $
02-453-00-500	SOUS CONTRAT COLLECTE	10 000 $

ADOPTÉE

8.

2025.06.034 **<u>CORRECTION RÉSOLUTION 2025.04.021 - LOCATION D'UNE CAMIONNETTE DE SERVICE</u>**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025.04.021 visant la location d'une camionnette de service;

CONSIDÉRANT QUE l'ajustement des besoins de la Régie avec l'ajout d'une boîte en fibre de verre pour augmenter la capacité de chargement;

CONSIDÉRANT QUE la camionnette correspondant exactement à l'offre reçue de Machabée automobile de Labelle ne pouvait pas être livrée;

CONSIDÉRANT l'offre de remplacement reçue de Machabée automobile de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE cette offre est plus avantageuse pour la Régie.

CONSIDÉRANT les offres reçues selon les spécifications demandées :

Machabée automobile de Labelle :

Mensualités 1058.85 $/mois, incluant les taxes;

Premier versement de 1 108.29 $, incluant les taxes;

Taux d'intérêt de 0 %

Valeur résiduelle de 46 441.46 $, incluant les taxes;

Coût total du projet de 84 609.50 $;

Les sommets Chevrolet de tremblant :

Mensualités 848.03 $/mois, incluant les taxes;

Premier versement de 905.76 $, incluant les taxes;

Taux d'intérêt de 5.5 %

Valeur résiduelle de 59 076.17 $, incluant les taxes;

Coût total du projet de 91 128.12 $;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de location seront remboursés via l'entente de partenariat avec ÉEQ.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaëtan Castilloux

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Régie loue une camionnette de service auprès de Machabée automobile de Labelle pour un montant de 1058.85 $/mois, incluant les taxes avec un premier versement de 1108.29 $ et un terme de 3 ans.

DE racheter la camionnette à la fin du contrat de location pour un montant de 46 441.46 $, incluant les taxes.

D'emprunter le montant net de cet achat au fonds de roulement avec un remboursement sur 7 ans.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Régie, toute la documentation requise aux fins de la présente résolution.

Cette résolution abroge la résolution 2025.04.021.

ADOPTÉE

9.

2025.06.035 **<u>CHOIX D'UN ÉVALUATEUR POUR LE 620 RUE DE L'AÉROPORT À LABELLE</u>**

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'un garage neuf sur notre terrain du chemin du parc Industriel à Rivière-Rouge dépend des subventions qui n'existent actuellement pas;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire d'un atelier mécanique situé au 620 rue de L'Aéroport à Labelle désire vendre sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une propriété déjà bâtie pourrait être avantageux pour la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la première étape consiste à obtenir une évaluation de l'immeuble et des équipements compris dans la vente;

CONSIDÉRANT les offres reçues pour l'évaluation de cette propriété :

Groupe LPCA	3 000 $ plus les taxes applicables;
Évaluation Bruyère et Charbonneau	1 750 $ plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Létourneau

ET RÉSOLU à l'unanimité

DE mandater Évaluation Bruyère et Charbonneau pour réaliser une évaluation de la propriété du 620 rue de L'Aéroport à Labelle.

D'affecter le montant net de la transaction au surplus libre de la Régie.

ADOPTÉE

10.

2025.06.036 **<u>AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DES BACS EN STOCK AU PROFIT D'ÉEQ</u>**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de partenariat avec ÉEQ comprend un rachat des bacs dédiés aux matières recyclables en stock au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la propriété de ces bacs sera transférée à la Régie via la facturation de ceux-ci par les municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Martine Labrosse

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le directeur général à signer l'entente de transfert des bacs servant à la collecte des matières recyclables en stock au 31 décembre 2024.

QUE les sommes reçues d'ÉEQ pour le remboursement de ces bacs soient utilisées pour payer les factures à recevoir des municipalités pour le remboursement des bacs de récupération en stock au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE

11.

2025.06.037 **<u>ACHAT D'ÉQUIPEMENT D'ENTRETIEN DE SYSTÈME DE CLIMATISATION</u>**

CONSIDÉRANT l'obligation règlementaire liée à la gestion des halocarbures lors de l'entretien et les réparations des camions de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des travaux d'entretien et de réparations des camions de la Régie sont réalisés par le mécanicien de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la conformité aux normes de gestion des halocarbures requière des appareils spécialisés;

CONSIDÉRANT les offres reçues :

MACPEK inc. :

8 281.73 $, incluant les taxes;

Pièces d'auto Rivière-Rouge :

8 402.85 $, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE Pièces d'auto Rivière-Rouge est un fournisseur local auquel s'applique l'alinéa 2 de l'article 4 de la politique d'achat de la régie, le prix considéré pour fin de comparaison, avec la réduction de 5%, est de 8 001.71$, incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'acquérir les équipements requis pour l'entretien de système de climatisation de Pièces d'auto Rivière-Rouge pour un montant de 8 402.85 $ plus les taxes applicables.

D'emprunter le montant net de l'achat au fonds de roulement de la Régie avec une période de remboursement de 5 ans.

ADOPTÉE

12.

2025.06.038 **<u>COMPENSATION SALARIALE POUR LES PERTES DE TEMPS ASSOCIÉS AUX BRIS DE CAMION</u>**

CONSIDÉRANT QUE La Régie désire maintenir un lien d'emploi avec ses employés :

CONSIDÉRANT QU'avec le vieillissement des camions, des bris peuvent causer des pertes de temps pour les chauffeurs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mathilde Péloquin-Guay

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'indemniser monétairement les chauffeurs lorsqu'ils doivent, suite à une directive du responsable des opérations, être absents du travail à cause d'un manque de disponibilité de camions.

CETTE compensation correspondant au temps perdu jusqu'à un maximum de 8 heures par jour.

CETTE directive est rétroactive au 1er mai 2025 et devra être incluse dans la prochaine mise à jour de la politique de gestion des ressources humaines.

ADOPTÉE

13.

<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

14.

2025.06.039 **<u>LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE</u>**

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par monsieur Denis Lacasse

QUE la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 11 juin 2025 soit levée à 17h35.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT	LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
_____	_____
Monsieur, Yves Bélanger	Monsieur André Séguin